

Télégramme « Spécial rentrée »

Ce télégramme est complété d'un Bulletin d'Informations plus complet exceptionnellement accessible à tous
→ **Rendez vous sur le site internet du SATAC (www.satac.eu) et téléchargez le Bulletin d'informations « Spécial rentrée »**

www.satac.eu

ÉCOUTER ■ DÉFENDRE ■ INFORMER

Ce Bulletin d'Informations « spécial rentrée » est adressé à nos adhérents par la voie habituelle

Le SATAC UNSA œuvre depuis toujours pour revaloriser le corps des TSEEAC et a su, étape par étape, tout mettre en place pour que celui-ci soit reconnu à sa juste valeur.

Même si cela lui a valu beaucoup de critiques des autres syndicats, le SATAC UNSA est à l'origine de la mise en place des normes médicales pour les contrôleurs les préparant ainsi à la licence, de l'allongement de la formation à 2 ans, du changement d'appellation en Technicien Supérieur, de l'ouverture de postes en recouvrement avec les corps de catégorie A, de l'homologation de la formation, de la référence au LMD dans le protocole DGAC de 2006...

Ce Télégramme rend compte des dernières avancées obtenues par le SATAC UNSA.

Par ailleurs, tirant les enseignements des projets de la DGAC en termes de fusion de corps (création du corps des ICEAC à partir de ceux des IEEAC, IESSA et TSEEAC), le SATAC UNSA a également pris la décision de changer ses statuts lors de son dernier congrès, en mars 2009.

«SATAC» signifie aujourd'hui Syndicat Autonome des Techniciens et cadres de l'Aviation Civile

EVOLUTIONS DU CORPS DES TSEEAC

Le SATAC UNSA a entrepris des démarches qui, une fois convergentes, conduisent à une revalorisation du corps des TSEEAC dans son ensemble.

Le SATAC UNSA veut réformer le corps des TSEEAC et améliorer le déroulement de carrière de l'ensemble de ceux-ci, et pour le SATAC UNSA, ce ne sont pas que des mots ... contrairement à beaucoup d'autres organisations syndicales ...

Pour ce faire, le SATAC UNSA a « poussé » deux dossiers parallèlement : L'allongement de la durée de formation pour une véritable reconnaissance d'un BAC+3 et la reconnaissance de l'atypisme des TSEEAC.

Durée de formation initiale des TSEEAC

Rappelons que, au cours du CTP DGAC du 18 mai 2009, le SATAC UNSA a demandé, et obtenu, seul, qu'une étude soit lancée en vue d'examiner les conditions de la formation des TSEEAC et, notamment, la durée de celle-ci (cf. *Le Télégramme N° 09/013 du 20 mai 2009*).

La lettre d'envoi du mandat est incuse dans le Bulletin d'infos.

La SATAC UNSA a expliqué que notre formation (actuellement d'une durée de 2 ans) est régulièrement remaniée pour tenter d'y intégrer des modules nécessaires mais pour lesquels il est compliqué de dégager du temps.

Il a insisté sur le fait que cette situation conduit à retirer certains modules pour en mettre d'autres, jugés plus importants sur le moment, sans parler des formations généralement sacrifiées, considérant qu'elles peuvent être acquises « sur le tas ».

Le SATAC UNSA a déploré que la très grande majorité des services soient conduits à renvoyer quasi-

systématiquement en stage les TSEEAC qui leur sont affectés, dès la sortie de l'école !!

Enfin, le SATAC UNSA a rappelé la disposition du protocole DGAC actuel qu'il a fait inscrire : « **Un parallèle sera recherché avec le contenu des formations correspondant aux fonctions de ... Bachelor in aviation technology pour les TSEEAC.** » et que cette disposition nécessite une étude sur la formation des TSEEAC étant données les modalités de fonctionnement du LMD dans lequel s'inscrit le Bachelor.

Le mandat du Comité est donné dans le Bulletin d'infos.

Atypisme du corps des TSEEAC

Dans le même temps, le SATAC UNSA a obtenu que le corps des TSEEAC soit sorti de la réforme en cours de la catégorie B, afin qu'une réforme spécifique soit étudiée ... par exemple au cours du prochain protocole.

Un débouché élargi vers la **catégorie A** doit être mis en place ... au sein même du corps (grade fonctionnel ...).

La lettre reçue du Secrétaire d'Etat est dans le bulletin d'infos.

Le SATAC UNSA a préféré mener seul ces démarches, sans communiquer, pour éviter que les confédérations y mettent leur nez. En effet, si elles n'ont jamais d'idées novatrices, elles sont toujours promptes à « démonter » celles du SATAC UNSA ou à tout faire pour que le corps n'avance pas. Gageons que si elles ne parviennent à faire échouer nos démarches, elles tenteront de s'en attribuer la paternité avant longtemps.

Le temps est venu de lancer la réforme que nous appelons de nos vœux et les quelques courriers reçus de la DGAC et du Ministère témoignent de l'action de longue haleine menée par le SATAC UNSA seul : Le corps des TSEEAC est un corps atypique et doit être reconnu à sa juste valeur, et la réforme entreprise de la catégorie B ne constitue pas une avancée pour le corps des TSEEAC (cf. Bull Info).

CHANGEMENT DES STATUTS DU SATAC UNSA

La création envisagée d'un corps d'encadrement (le corps des Ingénieurs Cadres et Experts de l'Aviation Civile) examinée par un Groupe de Travail issu du protocole DGAC de 2006 pouvant avoir des conséquences, le Bureau National du SATAC UNSA se devait de réagir et de prévoir les conséquences éventuelles.

Il a donc proposé au vote du congrès de mars 2009 la motion suivante :

« L'évolution du corps des TSEEAC amène de plus en plus de TSEEAC à tenir des fonctions d'encadrement, en particulier sur des postes ouverts en recouvrement avec les autres corps techniques de catégorie A de la DGAC. Une réflexion prévue au protocole DGAC de 2006 est actuellement menée pour étudier la création d'un corps d'encadrement au sein de la DGAC, regroupant les IEEAC, les IESSA et les CTAC et auquel accéderaient les TSEEAC affectés sur des postes de cadres (passerelle : RTAC), conduisant un certain nombre d'agents, après intégration, à ne plus être dans le corps des TSEEAC.

Afin d'éviter que les TSEEAC promus se retrouvent dans l'impossibilité de rester adhérents au SATAC UNSA, une modification des Statuts du SATAC UNSA doit donc être réalisée pour leur permettre d'adhérer au SATAC. »

Le SATAC étant adhérent à l'UNSA (*cette modification a été entérinée par l'UNSA en juin*), les ICNA et les IESSA sont explicitement exclus et ne peuvent adhérer au SATAC (*l'UNSA IESSA existe et l'UNSA ICNA vient de se créer*).

Nous avons été confortés dans notre idée d'étendre notre champ d'action par l'attitude du SNICAC sur les derniers dossiers (RSI/EVS, équilibre DSAC/DSNA notamment).

Le SATAC UNSA a dû prendre (indirectement) la défense des IEEAC parce que des TSEEAC sont concernés par certaines questions (étant en recouvrement avec les IEEAC) et parce que le SNICAC demeurerait muet à des moments où il était important de se faire entendre.

En résumé, sur les préoccupations communes avec les IEEAC concernant certains points, et notamment l'équité par rapport aux ICNA, le SNICAC nous tirait vers le bas.

Le SATAC UNSA a, par exemple, obtenu seul que les chefs de subdivision et de division en DSAC/IR gagnent un niveau de RSI et, pour être complet, si le SNICAC nous avait aidés, certains auraient pu en gagner 2 (parité avec les chefs de service exploitation en SNA par exemple).

S'il restait un doute sur le bien-fondé de notre démarche, la signature, par le SNICAC, d'une déclaration titrée :

Communiqué intersyndical Protocole 2010 :

Les attentes des syndicats confédérés de la DGAC

en qualité de syndicat confédéré, aux côtés de la CGT et de FO, l'a dissipé.

Le SNICAC ne semble pas se mettre en position de faire respecter les IEEAC, avec lesquels nous avons, concernant les postes d'encadrement, des préoccupations communes, notamment à la DSAC.

En résumé, le SATAC UNSA demande la mise en œuvre de la réforme suivante, sans attendre les négociations protocolaires :

- Application d'une mesure de transposition de la réforme de la Fonction Publique consistant à placer le 3^e grade (TSEEAC/Exc) en catégorie A avec un indice terminal égal à 966 (indice actuel du CTAC)**
- Modification (élargissement) des listes de fonctions donnant accès au RTAC et au CTAC**
- Intégration des CTAC (après élargissement de la liste de fonctions) dans le nouveau corps des ICEAC**

En modifiant ses statuts, le SATAC UNSA s'est donné les moyens de représenter l'ensemble des TSEEAC, qu'ils restent dans le corps ou qu'ils intègrent celui des ICEAC.